

# REGLEMENT DE COURSE "A TRAVERS LA FLANDRE" - 28 MARS 2018

## Article 1 Organisation

A TRAVERS LA FLANDRE est organisée par KSV Waregem Vooruit, p/a Driebek 8 B-8790 Waregem et se dispute sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. L'épreuve est disputée le 28 mars 2018.

## Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée seulement pour les coureurs Homme elite. Elle est inscrite au calendrier UCI World Tour. L'épreuve attribuée, conformément au règlement UCI, les points suivants au classement mondial UCI individuel :

1°	300	11°	40	21°	12	31°	5	41°	5	51°	2
2°	250	12°	35	22°	12	32°	5	42°	5	52°	2
3°	215	13°	30	23°	12	33°	5	43°	5	53°	2
4°	175	14°	25	24°	12	34°	5	44°	5	54°	2
5°	120	15°	20	25°	12	35°	5	45°	5	55°	2
6°	115	16°	20	26°	12	36°	5	46°	5	56°	1
7°	95	17°	20	27°	12	37°	5	47°	5	57°	1
8°	75	18°	20	28°	12	38°	5	48°	5	58°	1
9°	60	19°	20	29°	12	39°	5	49°	5	59°	1
10°	50	20°	20	30°	12	40°	5	50°	5	60°	1

## Article 3 Participation

A TRAVERS LA FLANDRE est ouverte, suivant l'article 2.1.005 du règlement UCI, aux équipes UCI World Tour Team et les équipes Continentale Professionnelle UCI. Le nombre de coureurs par équipe est de maximum 8 coureurs, selon l'article 2.2.003 du règlement UCI.

L'engagement des groupes sportifs se fait au moyen des bulletins officiels de la U.C.I.

Le bulletin officiel d'engagement UCI, dûment rempli, doit être renvoyé **avant le 8 mars 2018** à Cycling Service, Hoofdstraat 8, NL-5109 AC s'-Gravenmoer, Pays-Bas, télécopieur 0031-162 371561.

## Article 4 Permanence

La permanence de départ se tient le mardi 27 mars 2018 de 14h00 à 17h00, à l'Hôtel de ville de Waregem. (salle de cérémonie).

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 14h00 à 15h45 le mardi.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 16h00 à l'Hôtel de ville de Waregem (salle du conseil).

## Article 5 Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164.63125 MHz.

L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition par la R.L.V.B.

## Article 6. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Shimano.

Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

## Article 7 Sécurité

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés d'obéir immédiatement à toutes les injonctions données par les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire.

## Article 8 Contrôle de départ

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le mercredi 28 mars 2018 pendant la présentation des coureurs par équipe sur le podium à la Grande Place de Roeselare. Les doubles dossards sont obligatoires.

Chaque coureur est tenu de se présenter sur la ligne du départ officieux, d'où il partira en direction du départ officiel.

## Article 9 Délai d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

#### Article 10. Classements

Le classement suivant sera établi : classement individuel au temps.

#### Article 11. Tableau des prix

Total des prix : € 40.000,00

1°	€16.000,00	6°	€ 1.200,00	11°	€ 400,00	16°	€ 400,00
2°	€ 8.000,00	7°	€ 1.200,00	12°	€ 400,00	17°	€ 400,00
3°	€ 4.000,00	8°	€ 800,00	13°	€ 400,00	18°	€ 400,00
4°	€ 2.000,00	9°	€ 800,00	14°	€ 400,00	19°	€ 400,00
5°	€ 1.600,00	10°	€ 400,00	15°	€ 400,00	20°	€ 400,00

#### Article 12 Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Flamande s'applique conformément aux dispositions de la loi de la Belgique ainsi que de la Communauté Flamande.

Le contrôle antidopage a lieu au stade de football de Waregem, au local indiqué « contrôle médical ».

Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

#### Article 13 Protocole

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV dans un espace spécialement prévu. Ensuite le gagnant, ainsi que le deuxième et le troisième de l'épreuve doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée.

Le premier de l'épreuve doit se présenter après le contrôle antidopage à la salle de presse.

#### Article 14 Pénalités

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.